

QU'EST CE QUE LE CLUB ASSO EMPLOI ?

Dispositif gratuit qui s'adresse aux associations ayant un potentiel d'emploi ou disposant déjà de salariés. Le Club est ouvert à toutes les associations, quel que soit le domaine d'activité, à l'exception des secteurs médico-social et hospitalier.

Ce dispositif a pour ambition de permettre aux associations de créer ou pérenniser leurs emplois et d'être plus autonomes dans leur rôle d'employeur.

L'objectif est d'apporter conseils et méthodes aux associations dans leur gestion quotidienne et leur développement.

**En Seine-Saint-Denis,
le Club Asso Emploi est animé par le
Comité départemental Olympique et Sportif
et Profession Sport et Loisirs**



Pour contacter l'équipe du Club Asso Emploi



CDOS 93

Ingrid BELLANCE
clubassoemploi@cdos93.org
01 41 60 11 27



PSL 93

Jérémy CARGNELLI
clubassoemploi@psl93.com
01 48 32 97 25

**32 rue Delizy - Hall 2
93694 PANTIN Cedex**



profession
sport & loisirs
seine-saint-denis



**DISPOSITIF GRATUIT
POUR LES DIRIGEANTS
ASSOCIATIFS EMPLOYEURS**

Programme 2020

PROGRAMMATION 2020

1^{ER} SEMESTRE

ACTUALITES DU DROIT SOCIAL - SECTEUR SPORT

* Réunion avec la présence de l'AFDAS

Jeudi 27 février à 14h00

LES RESSOURCES HUMAINES DISPONIBLES DANS MON ASSOCIATION

Jeudi 19 mars à 18h30

PARTAGER UN EMPLOI ENTRE PLUSIEURS ASSOCIATIONS

Jeudi 2 avril à 18h30

RESPONSABILITES DES ASSOCIATIONS ET ASSURANCES

* Réunion animée par la MAIF ou MACIF

Mai - Date à venir - à 18h30

LES ASSOCIATIONS ET L'URSSAF

* Réunion animée par un représentant de l'URSSAF

Jeudi 18 juin à 18h30

2^{EME} SEMESTRE

LES DISPOSITIFS D'AIDES A L'EMPLOI

* Réunion avec la présence de Pôle emploi (sous réserve)

Jeudi 24 septembre à 14h00

LA FISCALITE ASSOCIATIVE

Jeudi 5 novembre à 14h00

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Décembre - Date à venir - à 18h30

Inscription par mail à clubassoemploi@cdos93.org

LES PARTENAIRES



POURQUOI ADHÉRER AU CLUB ASSO EMPLOI ?

ADHESION GRATUITE

Le Club Asso Emploi,
vous permet :

- D'avoir un **entretien de conseil personnalisé**.
- **D'échanger** lors de rendez-vous du Club (réunions d'informations collectives) et d'ateliers de sensibilisation et d'échanges pratiques en présence d'institutionnels et d'experts de la vie associative.
- De bénéficier d'**informations** sur le secteur associatif.